

Schengen: système d'information de deuxième génération SIS II, développement. Initiative Belgique et Suède

2001/0819(CNS) - 23/10/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Christian Ulrik von BOETTICHER (PPE-DE, D), le Parlement européen a approuvé l'initiative. Il demande que le système d'information de Schengen soit géré dans le cadre de l'UE, par un organe distinct, financé à partir du budget communautaire. Le système d'information communautaire devrait être établi, sous la responsabilité de la Commission, sous la forme d'un système de réseau informatique unique pour les données reçues dans le cadre des trois conventions (Schengen, Europol et sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes).